DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON



# SAINT-JEAN-DU-BRUEL

#### Nombre de conseillers:

En exercice.....15 Présents...... 12 Votants..... 15 Absents.....0

Date de la convocation: 26/07/2022

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX

Le 30 juillet à 9 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,

légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de Madame TENDIL Lysiane, Maire

PRESENTS: Mesdames COBO Rolande, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, TENDIL Lysiane, VIALA Régine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc,

TIN Jean-Philippe, PIDOUX Bruno, QUATREFAGES Damien, VERGUES Michel,

**PROCURATIONS**: Madame DELEU Françoise a donné procuration à Madame JUANABERRIA Anne-Marie, Monsieur VIDAL Claude donné procuration à Madame COBO Rolande et Monsieur REFREGERS Claude a donné procuration à Madame MASSON Aurélie.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Luc DRIGOUT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## SEANCE N'8 DELIBERATION N° 27 MARCHE DE TRAVAUX : SONDAGE DE RECONNAISSANCE

Madame le Maire rappelle qu'une consultation relative à la passation d'un marché pour la réalisation de sondages en vue de sécuriser l'approvisionnement en eau a été lancé afin de déterminer ou pas la présence d'eau dans les nappes alluviales de la commune, selon la procédure adaptée en application de l'article L 2123-1 du code de la commande publique.

Après analyse des offres transmises par le bureau d'études A2E à la commission de travaux réunie le 12 juillet 2022, la proposition de l'entreprise Sud Forages à Hérépian a été jugée la mieux disante.

### Le coût proposé est:

Montant total HT – Tranche Ferme : 12 750.00 € Montant total HT – Tranches Optionnelles : 37 990.00 € MONTANT TOTAL HT : 50 740.00 € TVA 20 % : 10 148.00 € MONTANT TOTAL TIC : 60 888.00 €

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir discuté

A voté contre à l'unanimité des membres présents et représentés

- NE DECIDE PAS de valider le choix de l'entreprise Sud Forages pour la réalisation de sondages
- NE DONNE PAS mandat à Madame le Maire pour signer les pièces nécessaires à la passation du marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dernier.
- DE NE PAS SENGAGER à assurer le financement complémentaire des travaux et à inscrire chaque année, sur son budget, les ressources nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des installations subventionnées.
- DE NE PAS SOLLICITER l'aide du Conseil départemental de l'Aveyron et de l'Agence de d'Eau Adour-Garonne.

Fait et délibéré à Saint-Jean-du-Bruel, le 30/07/2022. Extrait certifié conforme, Le Maire, Lysiane TENDIL

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. faire l'objet :

- D'un recours gracieux auprès des services de la Mairie de Saint Jean du
- D'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP7007, 31068 Toulouse Cedex 7 par courrier postal ou par l'application Télérecours

Accuse de réception en préfecture 012-211202312-20220730-20223007 27-DE Reçu le 05/08/2022

Acte dématérialisé